Nations Unies A/C.4/70/1

Assemblée générale

Distr. générale
18 septembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Lettre datée du 18 septembre 2015, adressée au Président de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous informer des décisions qu'a prises l'Assemblée générale à la 2e séance plénière de sa soixante-dixième session, tenue le 18 septembre 2015, en ce qui concerne les questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).

J'appelle votre attention sur les parties des sections III et IV du rapport du Bureau (A/70/250) relatives à l'ordre du jour des grandes commissions.

J'appelle également votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, qui figurent à la section II du même rapport. Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 2e séance plénière.

(*Signé*) Mogens **Lykketoft**

15-15908 (F) 210915 210915

Merci de recycler

Annexe

Questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

1. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

2. Université pour la paix [point 50].
3. Assistance à la lutte antimines [point 51].
4. Effets des rayonnements ionisants [point 52].
5. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace [point 53].
6. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [point 54].
7. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des Territoires occupés [point 55].
8. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects [point 56].
9. Étude d'ensemble des missions politiques spéciales [point 57].
10. Questions relatives à l'information [point 58].
11. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies [point 59].
12. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des Territoires non autonomes [point 60].
13. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies [point 61].
14. Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation [point 62].
15. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [point 63].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

16. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 120].
17. Planification des programmes [point 135].